

PROCÈS-VERBAL de la 514^e séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 20 novembre 2023, à 19 h 31, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

SONT PRÉSENTS : Mme la mairesse Céline Brindamour ainsi que les conseillers et conseillères M. Benjamin Turcotte, M. Maxime Gagné, Mme Èveline Laverdière, M. Martin Lavoie, Mme Sylvie Hébert, Mme Lisyane Morin et M. Yvon Rodrigue.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES : Me Sophie Gareau, directrice générale et Me Katy Veilleux, greffière.

SONT ABSENTS : M. Jean St-Jules, conseiller et Mme Chantale Gilbert, trésorière.

Les membres du conseil présents formant quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2023-389
Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE l'ordre du jour de la 514^e séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi le 20 novembre 2023 à 19 h 31, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2023-390
Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE le procès-verbal de la 513^e séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi le 6 novembre 2023 à 19 h 31, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2023-391
Adoption du second projet de règlement 2023-31 - Urb. et zonage - Agrandissement des zones 951-Ha et 953-Hb (Domaine des Deux-Lacs).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le second projet de règlement 2023-31 amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en agrandissant l'aire d'affectation à dominante Hb et réduisant l'aire adjacente à dominante Ha, et amendant le règlement de zonage 2014-14 aux fins d'agrandir la zone 951-Ha de façon à englober la zone 952-Ha ainsi que la partie de la zone 398-Ha située au nord

de la rue des Tourterelles, et d'agrandir la zone 953-Hb de sorte à englober une partie de la zone 954-Ha située à l'est de cette même rue ainsi que la partie résiduelle de la zone 398-Ha, dans le Domaine des Deux-Lacs, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION
Règlement 2023-31.

Un avis de motion est donné par le conseiller Benjamin Turcotte, selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-31.

RÉSOLUTION 2023-392
Adoption du second projet de règlement 2023-32 - Zonage - usages dans la zone 649-Cb (3e Avenue ouest).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le second projet de règlement 2023-32 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 649-Cb les classes d'usages 5181 - *Vente en gros d'équipements et de pièces de machinerie commerciale, industrielle ou agricole (incluant la machinerie lourde)*, 5182 - *Vente en gros de machinerie et d'instruments commerciaux, industriels ou agricoles, neufs ou d'occasion (incluant la machinerie lourde)*, 5597- *Vente au détail de machinerie lourde* et 5598 - *Vente au détail de pièces et accessoires de machinerie lourde*, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION
Règlement 2023-32.

Un avis de motion est donné par le conseiller Yvon Rodrigue, selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-32.

RÉSOLUTION 2023-393
Adoption du règlement 2023-34 amendant le règlement 2021-10 relatif aux branchements d'aqueduc et d'égout.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

QUE le règlement 2023-34 amendant le règlement 2021-10 relatif aux branchements d'aqueduc et d'égout, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION
Règlement 2023-38 et dépôt d'un projet de règlement - Amendement au règlement 2013-31 désignant les personnes habilitées à émettre des constats d'infraction.

Par les présentes, la conseillère Lisyane Morin:

1. donne avis de motion selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-38 amendant le règlement 2013-31 désignant les personnes habilitées à émettre des constats d'infraction;
2. dépose le projet du règlement décrit précédemment.

RÉSOLUTION 2023-394

Adoption du projet de règlement 2023-39 - Urb. et zonage - Concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement 356.1-08-22 de la MRCVO.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

QUE le projet de règlement 2023-39 amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13, ainsi que le règlement de zonage 2014-14, afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement # 356.1-08-22 de la MRCVO, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION

Règlement 2023-39.

Un avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Hébert, selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-39.

RÉSOLUTION 2023-395

Adoption du projet de règlement 2023-40 - Urb. et zonage - Concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement 356.2-08-22 de la MRCVO.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE le projet de règlement 2023-40 amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13, ainsi que le règlement de zonage 2014-14, afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement # 356.2-08-22 de la MRCVO, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION

Règlement 2023-40.

Un avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Hébert, selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-40.

RÉSOLUTION 2023-396

Adoption du projet de règlement 2023-41 - Urb. et zonage - Concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement 297-10-14 de la MRCVO (Secteur Vassan et Sullivan).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE le projet de règlement 2023-41 amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13, ainsi que le règlement de zonage 2014-14, afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement # 297-10-14 de la MRCVO, pour les secteurs de Vassan et Sullivan, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION

Règlement 2023-41.

Un avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Hébert, selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-41.

RÉSOLUTION 2023-397

Adoption du premier projet de règlement 2023-42 - Urb. et zonage - Concordance au Schéma d'aménagement et de

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

développement révisé par le règlement 297-10-14 de la MRCVO (Secteur Val-Senneville).

QUE le premier projet de règlement 2023-42 amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13, ainsi que les règlements de zonage 2014-14 et celui relatif aux conditions d'émission des permis de construction 2014-11, afin rendre le périmètre urbain de Val-Senneville conforme au Schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement # 297-10-14 de la MRCVO et de tenir compte de la mise en place de réseaux de services et de l'épuration des eaux usées, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION
Règlement 2023-42.

Un avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Hébert, selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-42.

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) pour les années 2019-2024;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui lui sont applicables pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la version 1 de la programmation partielle des travaux admissibles a été approuvée par le conseil municipal en vertu de sa résolution 2020-357;

ATTENDU que la version 2 de la programmation partielle des travaux admissibles a été approuvée par le conseil municipal en vertu de sa résolution 2021-353;

ATTENDU que la version 3 de la programmation partielle des travaux admissibles a été approuvée par le conseil municipal en vertu de sa résolution 2022-385;

RÉSOLUTION 2023-398
Approbation de la programmation partielle des travaux admissibles (version 4) dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville:

- s'engage à respecter les modalités du guide qui lui sont applicables;

- s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 4 annexée à la présente résolution et qui en fait partie

intégrante, et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- s'engage à atteindre le seuil maximal d'immobilisations qui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés en vertu de la présente résolution;

- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 4 ci-annexée comporte des coûts réalisés véridiques.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la mairesse, Mme Céline Brindamour, ainsi que les conseillers et conseillères, M. Benjamin Turcotte, M. Maxime Gagné, Mme Èveline Laverdière, M. Martin Lavoie, M. Jean St-Jules, Mme Sylvie Hébert, Mme Lisyane Morin et M. Yvon Rodrigue ont déposé devant le conseil municipal une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires respectifs.

RÉSOLUTION 2023-399

Approbation du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Maxime Gagné,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, tel que ci-dessous reproduit, soit et est approuvé tel que préparé.

NUMÉRO	DATE	NUMÉRO	DATE
517 ^e	Lundi 15 janvier 2024	529 ^e	Lundi 15 juillet 2024
518 ^e	Lundi 5 février 2024	530 ^e	Mardi 6 août 2024
519 ^e	Lundi 19 février 2024	531 ^e	Lundi 19 août 2024
520 ^e	Lundi 4 mars 2024	532 ^e	Mardi 3 septembre 2024
521 ^e	Lundi 18 mars 2024	533 ^e	Lundi 16 septembre 2024
522 ^e	Mardi 2 avril 2024	534 ^e	Lundi 7 octobre 2024
523 ^e	Lundi 15 avril 2024	535 ^e	Lundi 21 octobre 2024
524 ^e	Lundi 6 mai 2024	536 ^e	Lundi 4 novembre 2024
525 ^e	Mardi 21 mai 2024	537 ^e	Lundi 18 novembre 2024
526 ^e	Lundi 3 juin 2024	538 ^e	Lundi 2 décembre 2024
527 ^e	Lundi 17 juin 2024	539 ^e	Lundi 16 décembre 2024
528 ^e	Mardi 2 juillet 2024		

QUE toutes les séances ordinaires du conseil aient lieu à l'hôtel de ville, situé au 855, 2^e Avenue, à Val-d'Or, dans la salle réservée aux délibérations à compter de 19h30 et soient diffusées simultanément sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, à moins qu'un avis public indiquant un lieu, un jour ou une heure différente de ceux prévus au présent calendrier ne soit donné.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QU'un appel de projets est présentement en cours au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme *Culture et Inclusion* pour des projets visant à accroître l'offre des activités et des services pour les populations vulnérables ou marginales;

ATTENDU QUE cet appel de projets répond à la mission sociale et aux valeurs des bibliothèques en matière d'inclusion et d'accessibilité;

ATTENDU QUE la Ville est admissible à ce programme et désire déposer son projet intitulé *À vos jeux!* visant les jeunes de 15 à 29 ans en situation de vulnérabilité, en risque de décrochage ou d'exclusion sociale;

ATTENDU QUE la Ville entend demander au ministère de la Culture et des Communications un montant de 11 000,00 \$, représentant 75% du montant total des dépenses admissibles pour réaliser ce projet;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord pour procéder avec cette demande d'aide financière;

RÉSOLUTION 2023-400

Autorisation à présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme *Culture et Inclusion*.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme *Culture et Inclusion*.

QUE Mme Michelle Bourque, responsable des bibliothèques, ou sa représentante légale, soit et est désignée mandataire et autorisée à signer et à soumettre au ministère de la Culture et des Communications, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Culture et Inclusion* pour son projet intitulé *À vos jeux!* ainsi que tout autre document requis à cette fin.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE le programme de financement *Le Canada en fête* vise à financer des activités communautaires ayant pour objectif de permettre à la population canadienne d'apprécier la diversité culturelle, ethnique, linguistique et géographique du Canada;

ATTENDU QUE la Ville désire organiser la Fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste au cœur de son centre-ville pour l'année 2024 et qu'il s'agit d'une activité rencontrant les objectifs de ce programme;

ATTENDU QUE pour financer son projet, la Ville désire demander une aide financière à Patrimoine Canada;

RÉSOLUTION 2023-401

Autorisation à présenter une demande d'aide financière à Patrimoine Canada dans le cadre du programme *Le Canada en fête*.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal autorise le service culturel à déposer une demande d'aide financière à Patrimoine Canada dans le cadre du programme *Le Canada en fête*.

QUE Mme Geneviève Béland, coordonnatrice au développement culturel, ou sa représentante légale, soit et est désignée mandataire et autorisée à signer et à soumettre à Patrimoine Canada, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Le Canada en fête* pour l'organisation de la Fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste au cœur de son centre-ville en 2024, ainsi que tout autre document requis à cette fin.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Dépôt du rapport des mouvements de main-d'œuvre pour le mois de novembre 2023.

Conformément au règlement 2020-14 établissant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, un rapport sur les mouvements de main-d'œuvre ayant eu lieu au cours du mois de novembre 2023 est déposé par la directrice des ressources humaines.

RÉSOLUTION 2023-402

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de bordure de granite - 3^e Avenue phase 4 et octroi du contrat à Bordures Polycor inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de bordure de granite pour la revitalisation de la 3^e Avenue, phase 4, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au seul soumissionnaire conforme, à savoir Bordures Polycor inc., pour un montant de 281 617,85 \$, incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant l'analyse de l'eau potable et des eaux usées sur l'ensemble du territoire pour l'année 2024;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux des trois entreprises invitées ont déposé une soumission dans les délais requis, soit:

Soumissionnaires	Analyse eau potable (excluant les taxes)	Analyse eaux usées (excluant les taxes)
H2lab inc.	31 560,80 \$	15 624,00 \$
Eurofins EnvironeX (EUROFINS ESSAIS ENVIRONNEMENTAUX CANADA INC.)	39 439,50 \$	17 836,30 \$

ATTENDU QUE la conformité des soumissions a été constatée;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2023-403

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à des services professionnels pour l'analyse de l'eau potable et des eaux usées et octroi du contrat à H2lab inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'analyse d'eau potable et des eaux usées sur l'ensemble du territoire pour l'année 2024 soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir H2lab inc., pour un montant de 31 560,80 \$ pour l'analyse de l'eau potable et de 15 624,00 \$ pour l'analyse des eaux usées, excluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Correspondance.

La greffière n'a retenu aucune correspondance à porter à l'attention du conseil municipal.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Aucune question.

RÉSOLUTION 2023-404

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 19 h 55.

SIGNÉ

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

SIGNÉ

KATY VEILLEUX, notaire
Greffière

Bilan

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2024

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	32 902
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	11 525 875 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	15 426 103 \$
Total des investissements à réaliser	26 951 978 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	794 420 \$	794 420 \$
2020-2021	0 \$	22 436 \$	22 436 \$
2021-2022	0 \$	76 702 \$	76 702 \$
2022-2023	0 \$	123 284 \$	123 284 \$
2023-2024	0 \$	156 377 \$	156 377 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	1 173 219 \$	1 173 219 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	61 348 \$	61 348 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	59 190 \$	59 190 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	120 538 \$	120 538 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	1 177 291 \$	1 177 291 \$
2021-2022	0 \$	1 404 036 \$	1 404 036 \$
2022-2023	0 \$	1 322 668 \$	1 322 668 \$
2023-2024	0 \$	8 457 452 \$	8 457 452 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	12 361 447 \$	12 361 447 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	855 768 \$	855 768 \$
2020-2021	0 \$	1 199 727 \$	1 199 727 \$
2021-2022	0 \$	1 480 738 \$	1 480 738 \$
2022-2023	0 \$	1 445 952 \$	1 445 952 \$
2023-2024	0 \$	8 673 019 \$	8 673 019 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	13 655 204 \$	13 655 204 \$

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	13 655 204 \$
Montant de la contribution gouvernementale	15 426 103 \$
Surplus/Déficits	(1 770 899 \$)

Municipalité (code géographique) : Val-d'Or (89008)
Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : Redaction

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1189008

N° de version : 4

Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		
01	Remplacement de l'entrée électrique au puits principal de Val-d'Or	700 rue de la Berge, Val-d'Or	794 420 \$	22 436 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	816 856 \$	
02	Remplacement du puits d'eau potable, secteur Vassan	85 chemin des Loisirs, Val-d'Or, secteur Vassan	0 \$	0 \$	76 702 \$	123 284 \$	156 377 \$	0 \$	356 363 \$	La crépine du puits d'eau potable excitant c'est colmaté ce qui affecte la qualité et la quantité d'eau potable.
Sous-totaux par type										
Approvisionnement en eau potable			794 420 \$	22 436 \$	76 702 \$	123 284 \$	156 377 \$	0 \$	1 173 219 \$	
Total			794 420 \$	22 436 \$	76 702 \$	123 284 \$	156 377 \$	0 \$	1 173 219 \$	

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		
	Inspection télévisée de conduites d'égouts sanitaire et pluvial	Val-d'Or	61 348 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	61 348 \$	
	Inspection télévisée de conduites d'égout sanitaire	Val-d'Or	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	59 190 \$	0 \$	59 190 \$	
Sous-totaux par type										
Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eaux usées et pluviales			61 348 \$	0 \$	0 \$	0 \$	59 190 \$	0 \$	120 538 \$	
Total			61 348 \$	0 \$	0 \$	0 \$	59 190 \$	0 \$	120 538 \$	

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux						Total	Commentaire
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		
01	Réfection des services municipaux de la 14e Rue	14e Rue, Val-d'Or	Distribution Collecte	273 446	1 2	0 \$	1 177 291 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 177 291 \$	Égout 11cu48. longueur 92,04 - 11cu49 longueur 96,62 11cu50 long. 59,87 Section aqueduc 11ca77 long. 164,84 - 11ca79 long 27,06 Conduites pluviales 197 11ca12 long 81,5
02	Réfection des services municipaux de la 4 Avenue	4 Avenue, entre la 10 rue et la 13 rue	Distribution Collecte	247 518	1 2	0 \$	0 \$	1 404 036 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 404 036 \$	Conduites fragiles et séparation des réseaux Égouts 11cu114, long. 81m, 11cu119, long. 86m, 11cu120, long. 92m Aqueduc 11ca142, long. 81m, 11ca141, long. 81m, 11ca140, long 85m Pluvial long. 259
03	Réhabilitation de la conduite pluviale au parc Pierret	Parc Pierret entre la 8 Rue et la rue Iberville	Collecte	122	1	0 \$	0 \$	0 \$	1 322 668 \$	0 \$	0 \$	1 322 668 \$	Réhabilitation conduite tôle ondulée de 1973, tuyau arqué diamètre 3730 mm par 2280 mm, conduite égout pluviale 11CP24

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux						Commentaire	
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		Total
04	Réhabilitation de la conduite pluviale au Centre Agnico Eagle	Centre Agnico Eagle entre la rue Iberville et la 7e Rue	Collecte	140	1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 538 849 \$	0 \$	1 538 849 \$	Réhabilitation conduite tôle ondulée de 1973, tuyau arqué diamètre 3730 mm par 2280 mm, conduite égout pluviale 11CP25 et 11CP26
05	Réfection de la rue Bouchard	Rue Bouchard, entre la rue Lauzon et Vallière	Collecte Distribution	347 167	2 1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 095 265 \$	0 \$	1 095 265 \$	Conduites pluviales en tôles ondulées de 1960, 3CP88 (long 88m) et 3CP85 (long 85m) Conduites d'égouts san. béton non armé 1948, 3CPS15 (L. 77m) et 3CPS14 (L. 97m) Conduites d'aqueduc ciment amiante 1948, 3CA113 (L. 75m) et 3CA107 (L. 92m)
06	Réfection de la 3 Avenue	3 Avenue entre la 7 Rue et la 8 Rue	Collecte Distribution	346 171	2 1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 823 338 \$	0 \$	5 823 338 \$	Conduites prioritaires au plans d'interventions Conduites unitaires en grès vitrifié 1937, 9CU72 (L. 193m) Conduites aqueduc en fonte grise 1937, 9CA33 (L. 140m) et 9CA35 (L. 31m)
Sous-totaux par type													
Collecte				1 919	10	0 \$	671 056 \$	968 785 \$	1 322 668 \$	5 821 443 \$	0 \$	8 783 952 \$	
Distribution				858	4	0 \$	506 235 \$	435 251 \$	0 \$	2 636 009 \$	0 \$	3 577 495 \$	

Municipalité (code géographique) : Val-d'Or (89008)
Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : Redaction

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1189008

N° de version : 4

Date de transmission : (Dossier non transmis)

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux						Commentaire	
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		Total
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%			Total			0 \$	1 177 291 \$	1 404 036 \$	1 322 668 \$	8 457 452 \$	0 \$	12 361 447 \$	

Municipalité (code géographique) : Val-d'Or (89008)
Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : Rédaction

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1189008
N° de version : 4
Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MAMH

Municipalité (code géographique) : Val-d'Or (89008)

Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : Redaction

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1189008

N° de version : 4

Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTQ